

**Centre Hospitalier de Dieppe
Election du représentant de la Ville de Dieppe au
Conseil de surveillance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 36*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation des membres de ces conseils de surveillance.

L'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie qui doit veiller à l'installation de ces nouvelles instances dans les meilleurs délais, a saisi la Ville à cette fin, par courrier en date du 16 avril dernier.

Le Centre Hospitalier de Dieppe sera doté d'un conseil de surveillance composé de 15 membres.

Au titre des représentants des collectivités territoriales siègent notamment le Maire de la commune de l'établissement principal, ou son représentant qu'il désigne, ainsi qu'un autre représentant de la commune à élire par l'assemblée délibérante, en son sein.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité**, de procéder à l'élection de son représentant par un vote à main levée.

Candidats :

M. Daniel VERGER – Conseiller municipal délégué à la santé et au handicap, présenté par la Majorité.

Mme Françoise LEMOINE – Conseillère municipale, présentée par le Groupe « Dieppe Ensemble ».

Ont obtenu :

- **M. Daniel VERGER :**

☞ **31 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts),**

- **Mme Françoise LEMOINE :**

☞ **5 voix « pour » (groupe « Dieppe Ensemble),**

☞ **1 abstention - M. Jean-Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant,**

**☞ M. Daniel VERGER est désigné pour représenter la
Commune au Conseil de surveillance de l'Hôpital de Dieppe.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.